



Prise d'emploi - main-d'œuvre étrangère en provenance d'Etats tiers

Auteur-e de la demande

Entreprise

Rue

Responsable

Case postale

Courriel

NPA et lieu

Téléphone

Branche

Employé-e

N° SYMIC si disponible

Nom

Prénom

Date de naissance

Etat civil

Profession apprise
(diplôme)

Nationalité

Adresse actuelle

Activité exercée en
Suisse

Nombre d'heures
par semaine

Salaire brut*

Emploi à durée déterminée

du

au

Emploi à durée indéterminée

Date d'entrée en fonction

Motifs de l'embauche

*Comprend le taux AVS valable pour les repas et le logement ainsi que les impôts à la source et les cotisations aux assurances sociales

Dernier emploi en Suisse

Employeur

Activité exercée

du

au

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

Lieu et date

Signature de l'employé-e

Décision de l'autorité du marché du travail

Lieu et date

Timbre et signature de l'autorité du marché du travail

Prescriptions importantes

1. La demande doit être assortie de copies des documents suivants (en allemand, français ou anglais) :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Attestations de formation / diplômes
- Contrat de travail signé
- Passeport
- Justificatifs des efforts de recherche déployés pendant plusieurs semaines en Suisse et dans tous les Etats de l'UE/AELE

2. Pour les étudiants, la demande doit être assortie de copies des documents suivants :

- Autorisation de séjour valable
- Contrat de travail signé
- Confirmation de la haute école concernant le stage obligatoire ou accord de la haute école en vue d'effectuer une activité lucrative accessoire

3. Devoirs de l'employeur

Salaire / hébergement

Les conditions de travail et de rémunération doivent être conformes aux usages du lieu et de la branche. Le salaire indiqué dans la demande est contraignant et ne doit pas faire l'objet d'une sous-enchère.

Il vous incombe de garantir un hébergement adéquat à votre employé-e.

Assurances / impôts

En tant qu'employeur, vous garantissez à votre employé-e une couverture d'assurance suffisante contre la maladie, les accidents et leurs conséquences économiques.

Vous inscrivez votre employé-e auprès de votre caisse de compensation ainsi que pour l'imposition à la source.

Une copie de la présente demande doit être remise à l'employé-e au plus tard au moment de la prise d'emploi.

→ Remarque : Si vous envoyez la présente demande par courrier électronique, tous les documents doivent être joints au format PDF.